

## Grille de gestion des écarts par rapport à la planification soumise à la consultation publique

Type d'écart	Utilisateurs impliqués dans l'harmonisation <sup>1</sup>	Table GIRT 062	Consultation publique
<b>Ajout de secteur de coupe</b>	<i>Bloc ou cumul de blocs (1 ha et plus) de moins de 20 ha à l'intérieur ou en périphérie du secteur. Lisière de 200 m autour de l'enveloppe du secteur</i>	<i>Bloc ou cumul de blocs (1 ha et plus) de 20 ha à 50 ha à l'intérieur ou en périphérie du secteur. Lisière de 200 m à 500 m autour de l'enveloppe du secteur</i>	<i>Bloc ou cumul de blocs (1 ha et plus) de plus de 50 ha à l'intérieur ou en périphérie du secteur. Lisière de plus de 500 m autour de l'enveloppe du secteur</i>
<b>Construction de chemin</b>	Nouveau chemin à l'intérieur du secteur et qui affecte une mesure d'harmonisation.	Nouveau chemin à l'intérieur du secteur et ajout de réfection sur un chemin existant <b>seulement si des problématique de cohabitation sont identifiées.</b>	
	Nouveau chemin à l'extérieur du chantier, déplacé de plus de 100 m.	Nouveau chemin à l'extérieur du secteur de coupe déplacé de plus de 1 000 m.	
	Traverse d'une limite de territoire structuré.		
<b>Fermeture de chemin<sup>2</sup></b>	Fermeture d'un chemin en implantation par le biais d'une traverse de cours d'eau temporaire si problématique soulevée à l'harmonisation	Fermeture d'un chemin en implantation par le biais d'une traverse de cours d'eau temporaire, <i>si un commentaire spécifique a été formulé à ce sujet lors de la consultation publique.</i>	
<b>Nouvelle gravière dans le cadre de travaux d'aménagement forestier</b>	Nouvelle gravière à l'intérieur du secteur qui affecte une mesure d'harmonisation.		

<sup>1</sup> Délai de réponse pour émettre des commentaires ou tenir une rencontre : 10 jours ouvrables, sauf dans le cas d'une nouvelle gravière où le délai est de 5 jours ouvrables.

<sup>2</sup> Mention aux fiches d'harmonisation de la possibilité de fermeture par le biais d'une traverse de cours d'eau temporaire en l'absence de commentaire spécifique à ce sujet.